

APERÇU DU FONDS
Lysander Funds Limited
Fonds équilibré Lysander-Seamark – Série A



Au 21 décembre 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds équilibré Lysander-Seamark (le « **fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lysander Funds Limited au 1 877 308-6979, faites parvenir un courriel à manager@lysanderfunds.com ou visitez le site www.lysanderfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu			
Code du fonds :	LYZ910A	Gestionnaire du fonds :	Lysander Funds Limited
Date de création de la série :	Le 30 décembre 2014	Gestionnaire de portefeuille :	SEAMARK Asset Management Ltd.
Valeur totale du fonds au 30 novembre 2018 :	1 878 235 \$	Distributions :	Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,99 %	Placement minimal :	1 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

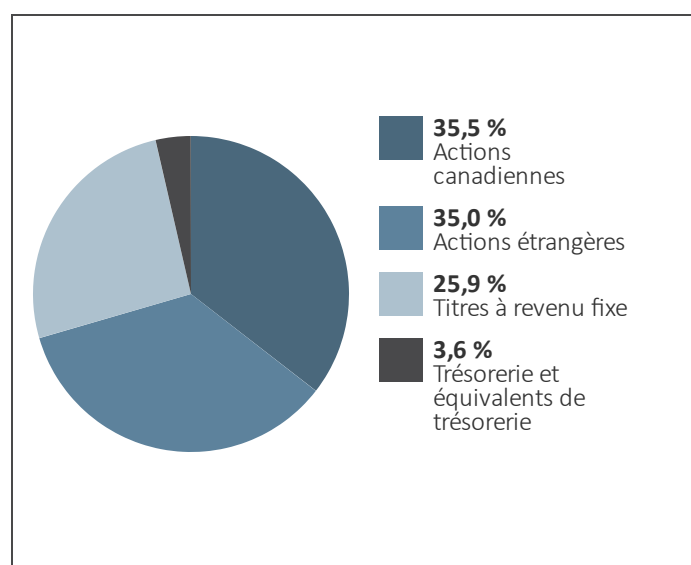
Ce fonds est un fonds équilibré qui investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations. Le fonds peut acheter des titres d'émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 novembre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 novembre 2018)

Dollars canadiens	2,0 %
CANHOU, obligations du Trésor à taux variable, 15 mars 2023	1,8 %
MUN FIN BC, 2,15 %, 1 ^{er} déc. 2022	1,7 %
La Société Financière Manuvie	1,7 %
DAIMLER Canada, 3,30 %, 16 août 2022	1,6 %
Franco-Nevada Corp.	1,6 %
HSBC, 3,196 %, 5 déc. 2023	1,6 %
Industrielle Alliance	1,6 %
Banque Royale du Canada	1,6 %
Toyota CC, 2,02 %, 28 févr. 2022	1,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements	16,8 %
Nombre total de placements	94

Répartition des placements (au 30 novembre 2018)



Fonds équilibré Lysander-Seamark – Série A

Au 21 décembre 2018

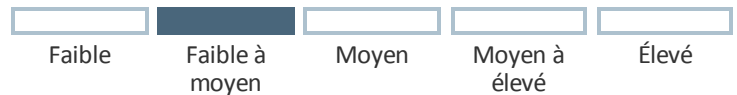


Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Lysander Funds Limited estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.



Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique sur les risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

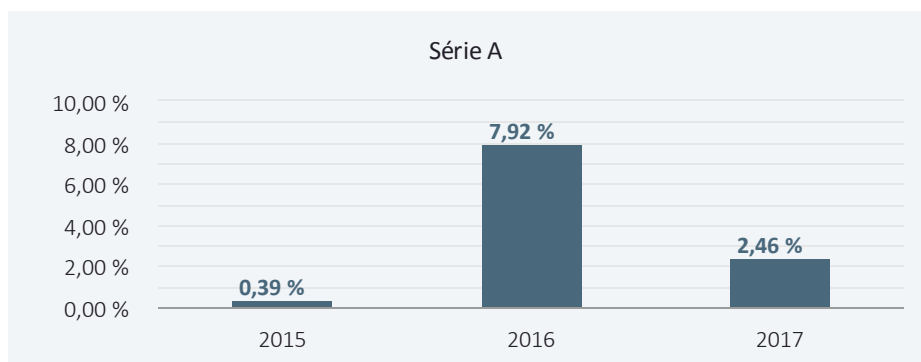
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série A du fonds au cours des 3 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais diminuent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du fonds au cours des 3 dernières années. La valeur du fonds n'a pas diminué pendant ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série du fonds sur trois mois au cours des 3 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	5,33 %	Le 31 juillet 2016	vos placement aurait augmenté pour s'établir à 1 053,30 \$.
Pire rendement	-5,91 %	Le 31 octobre 2018	vos placement aurait chuté pour s'établir à 940,90 \$.

Fonds équilibré Lysander-Seamark – Série A

Au 21 décembre 2018



Rendement moyen

Les parts de série A ont généré un rendement annuel composé de 2,04 % depuis la date de la création de la série, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans les parts de série A le 30 décembre 2014, date de la création de la série, votre placement aurait valu 1 082,39 \$ le 30 novembre 2018.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui envisagent de détenir ce placement de moyen à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devez payer de l'impôt sur votre quote-part des gains du fonds, ainsi que sur les gains en capital imposables que vous réalisez au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction du taux d'imposition qui s'applique à vous et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital imposables du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour souscrire, posséder et vendre des parts de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Il n'y a qu'une seule option de frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série A.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Option frais d'acquisition initiaux	0 % à 5 % du montant investi	0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Vous choisissez avec votre représentant le taux de la commission que vous payez lorsque vous achetez des parts. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant payé au moment de la souscription. Ils sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2018, les frais de la série s'élevaient à 2,01 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 20,10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) - Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation de la série.	1,99 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) - Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,02 %
Frais du fonds	2,01 %

Fonds équilibré Lysander-Seamark – Série A

Au 21 décembre 2018



Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de cette série du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Elle est payée à la société de votre représentant par Lysander Funds Limited, qui la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux annuel maximal de la commission de suivi pour les parts de série A du fonds est de 0,75 %, ce qui correspond à 7,50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant du rachat ou de l'échange si vous demandez un rachat ou faites un échange dans un délai de 30 jours d'une souscription. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut vous demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts échangées, frais que vous négociez avec la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information qui renferment des renseignements plus détaillés, communiquez avec Lysander Funds Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Lysander Funds Limited

100 York Blvd, bureau 501
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8
Appel sans frais : 1 877 308-6979
Courriel : manager@lysanderfunds.com
www.lysanderfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placement collectif, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.